
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

31/05/2022

Date d'affichage :

13/06/2022

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Objet de la
délibération**

N° 58

**Décision
modificative**

N° 1

Budget BOIS

Etaient présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Excusée : Mme MOUREY Ghislaine

Mme Alexanne CANAL a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
65	6522 Reversement excédent	-10 300.00 €
	Total	-10 300.00 €

Fonctionnement - Recettes		
Chapitre	Article	Montant
70	7022 Coupes de bois	+10 300.00 €
	Total	+10 300.00 €

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

